

Amdama Arts sàrl

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de service proposées par la Amdama Arts sàrl (désignée ci-après par «Amdama»). En utilisant les prestations de service de Amdama Arts sàrl, vous acceptez les conditions ci-dessous sans aucune modification et dans leur intégralité.

L'acheteur de billets reconnaît que ces conditions ont été traduites de l'allemand. En cas de divergence entre cette traduction et le texte original allemand, seule la version allemande fait foi.

Sommaire des thèmes

Objet

Prestations

Conclusion du contrat

Expédition des billets

Interdiction de revente des billets

Publicité et tirages au sort

Prix

Paieiment

Retour de billets, remboursement et échange

Obligations de l'acheteur des billets lors de la visite de la manifestation

Garantie

Responsabilité

Responsabilité de l'acheteur des billets

Manifestation - Cosplay

Dispositions finales

I. Objet

1.1

Amdama exploite une organisation de commercialisation de billets pour Yaoi generation. Les acheteuses et acheteurs de billets (désignés ci-après par "acheteurs de billets") peuvent acquérir des billets pour des manifestations (désignées ci-après conjointement par "manifestations") via un canal

de vente (chiffre 1.2). Amdama permet la conclusion directe de contrats entre les organisateurs (désignés de façon générale ci-après par "organisateur") et l'acheteur de billets.

1.2

L'objet des présentes CGV est l'utilisation de prestations de service, que Amdama fournit aux acheteurs de billets via les canaux de vente suivants: Les sites Internet www.amdama-sarl.ch, [paypal](https://www.paypal.com) et www.yaoi-generation.ch, L'acceptation des présentes CGV s'effectue par l'utilisation des prestations de service correspondantes. Si l'acheteur de billets utilise différentes prestations de service de Amdama, il peut être exhorté à renouveler son acceptation des CGV en cliquant sur le champ de confirmation correspondant.

1.3

L'utilisation des données personnelles est régie par la déclaration de protection des données. La déclaration de protection des données fait partie intégrante des présentes CGV obligatoires.

II. Prestations

2.1

Pour toutes les prestations, ce sont les conditions de Amdama, (disponibles dans la boutique Internet et les autres canaux de vente,) qui s'appliquent. Amdama peut à tout moment modifier l'étendue des prestations ou suspendre l'exécution de prestations de service.

2.2

Via les canaux de vente, Amdama permet la conclusion de contrats entre l'acheteur de billets et l'organisateur. Amdama travaille ici en tant qu'agent de l'organisateur respectif et n'est donc pas le partenaire contractuel de l'acheteur de billets. Le contrat relatif à l'achat d'un billet est conclu exclusivement entre l'acheteur de billets et l'organisateur, sur la base des présentes CGV et des conditions de l'organisateur.

2.3

En cas d'utilisation de prestations de service et de produits de sociétés partenaires de Amdama, comme par ex. Tanigami, l'acheteur de billets accepte les conditions générales de vente applicables et/ou les conditions d'utilisation desdites sociétés partenaires.

III. Conclusion du contrat

3.1 Commande de l'acheteur de billets

3.1.1

3.1.2

3.2 Inscription

3.2.1

Pour une commande en ligne, l'acheteur de billets doit s'identifier dans la boutique en ligne avec son nom, prénom, son adresse e-mail et date de naissance.

3.2.2

Les données d'accès, communiquées à l'acheteur de billets, sont destinées à un usage personnel par l'acheteur de billets et doivent être traitées confidentiellement. Toutes les commandes effectuées via le compte en ligne sont affectées à l'acheteur de billets en tant que titulaire du compte en ligne et elles sont obligatoires pour l'acheteur.

3.3 Confirmation de commande

En cas de commande via les boutiques en ligne ou si le client communique son adresse e-mail au centre d'appels, l'acheteur de billets reçoit une confirmation de commande par courriel une fois la procédure de la commande terminée. Cette confirmation ne vaut expressément pas encore comme acceptation de l'offre par Amdama.

3.4 Acceptation par Amdama au nom et par ordre de l'organisateur

Le contrat relatif à l'achat d'un billet entre l'acheteur de billets et l'organisateur ne vaut comme conclu que lorsque les billets sont expédiés, rendus accessibles ou remis à l'acheteur des billets, resp, quand Amdama déverrouille l'autorisation d'accès. L'expédition, l'accessibilité, la remise ou le déverrouillage ne s'effectuent qu'après réception du paiement de l'acheteur par Amdama ou par le point de vente et ce indépendamment du mode de paiement.

IV. Expédition des billets

4.1 Généralités

4.1.1

4.1.2

L'acheteur de billets est tenu de contrôler les billets directement après réception. L'acheteur du billet doit notifier à Amdama les dommages au niveau des billets ou les divergences des billets envoyés par la poste ou électroniquement par rapport aux billets commandés en l'espace de 3 jours ouvrés. Si l'acheteur du billet omet ladite notification, les billets livrés valent comme autorisés (art. 201 CO).

4.1.3

Le bénéfice et le risque passent à l'acheteur du billet au moment de l'expédition depuis le siège de Amdama (art. 74 alinéa 2 chiffre 2 CO). L'acheteur de billets est responsable de garder les billets en toute sécurité jusqu'à la manifestation. Le remplacement de billets endommagés ou perdus est exclu sous réserve des chiffres 4.2.3, 4.3.3 et 11.3.

4.2.4

Selon le type de manifestation, un âge d'entrée minimal peut être fixé à la commande. Lors de l'entrée de la manifestation, un contrôle sera effectué. Les personnes sans document d'identité valide ne pourront accéder à la manifestation. Le billet d'entrée ne sera pas remboursé.

4.3 Expédition électronique pour les billets mobiles

4.3.1

4.3.2

L'acheteur de billets reconnaît qu'il est de sa propre responsabilité de disposer à ses propres risques de tous les équipements techniques nécessaires pour la réception du billet mobile. Le lien respectif ou l'image ne doivent pas être effacés. Toute reproduction, copie, modification ou imitation du billet mobile et toute diffusion électronique à des tiers du billet mobile sont expressément interdites. En cas de perte de l'accès au billet ou en cas de dommage du mobile, l'acheteur de billets peut redemander le billet mobile en ligne dans le domaine "Amdama", resp. se le faire envoyer à nouveau. Amdama se réserve le droit de limiter le nombre des nouvelles expéditions. Si le nombre limite d'expéditions autorisées est atteint, l'acheteur de billets doit se mettre en rapport avec la hotline de Amdama. Amdama peut donner suite à la demande de renouvellement des billets mobiles. L'acheteur des billets est conscient que le billet mobile ne peut pas être bloqué. Dans ce cas, c'est le règlement aux termes du chiffre 4.2.4 qui s'applique de façon correspondante.

4.3.3

V. Pas de revente des billets

Tout commerce de billets achetés à des fins industrielles ou commerciales est interdit. Les violations de ladite règle peuvent entraîner la perte de la prestation liée au billet acheté et des droits à dommages et intérêts, ainsi que des prétentions en restitution des profits vis-à-vis de l'acheteur original du billet et des personnes ayant fait l'acquisition du billet. Les personnes, qui violent lesdites dispositions, peuvent être exclues de l'achat de billets.

VI. Publicité et tirages au sort

Sans l'autorisation préalable expresse de l'organisateur, l'acheteur des billets n'a pas le droit d'utiliser les billets, Member-Packages et/ou billets de membres dans sa publicité à l'attention du public et/ou pour ses tirages au sort.

VII. Prix

7.1

Les prix pour les billets, accessibles ou affichés dans les canaux de vente, s'entendent T.V.A. incluse. (là où c'est applicable)

7.2

VIII. Paiement

8.1 Achat dans les points de vente

.

8.2 Commande en ligne

En cas de commande téléphonique et de commande en ligne, le paiement s'effectue soit par débit de la carte de crédit indiquée pendant la procédure de commande, soit dans le domaine " Amdama" (Paypal/Eurocard/MasterCard, Visa, American Express), mode de paiement Postfinance (Postfinance Card, Postfinance E-Finance). C'est la date de l'ordre de paiement qui est déterminant pour le respect du délai. Amdama est libre de choisir les modes de paiement autorisés et si/quand les billets, qui n'ont pas été payés dans le délai imparti, sont remis en vente.

IX. Retour de billets, remboursement et échange

9.1 Généralités

9.2

Particularités en cas de déplacement de la date d'une manifestation ou de modification d'un lieu de manifestation : Si un organisateur décide de déplacer la date d'une manifestation ou de modifier le lieu d'une manifestation, le billet reste valable, indépendamment des motifs de changement de date ou de modification du lieu de la manifestation. Il revient à l'organisateur de décider si les billets peuvent être retournés, remboursés ou échangés.

9.4 Traitement du retour de billets et remboursement

9.4.1.1

.....En règle générale, une fois un billet vendu, ce dernier n'est pas remboursé, sauf en cas d'annulation de la manifestation.(et dans ce cas, le prix du billet est remboursé, mais pas de compensation supplémentaire). Dans ce cas là, la preuve de paiement par paypal fera foi et servira pour le remboursement dans les 30 jours

9.4.1.2

Si le ou les invités d'honneur ne pouvaient pas venir pour une raison ou une autre, l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable. Aucun remboursement n'est prévu, sauf pour les personnes ayant choisi le dernier palier (option brucnh par exemple) la différence entre le billet standard et le billet du dernier palier serait remboursée.

9.4.1.3

Si l'organisateur accepte un retour à bien plaisir et un remboursement des billets ainsi que le traitement conformément au chiffre 9.4, l'acheteur des billets a droit au remboursement du prix des billets conformément à ces conditions.

9.4.2

L'acheteur de billets doit remettre ou retourner les billets dans un délai de jours après la date de la manifestation imprimée sur les billets, là où il a acheté les billets. Amdama ou les points de vente remboursent le prix du billet. Après l'arrivée à échéance de **30 jours (à voir)** à compter de la date de la manifestation, imprimée sur le billet, les acheteurs de billets doivent s'adresser directement à l'organisateur. Ce dernier décide alors du traitement des retours des billets et du remboursement.

9.4.3

Les billets commandés en ligne doivent être retournés à l'adresse communiquée par Amdama. En cas de paiement par carte de crédit, mode de paiement Postfinance ou virement immédiat, Amdama crédite le montant correspondant après réception des billets dans un espace de quatre semaines sur la carte utilisée lors du paiement, resp. sur le compte utilisé. En cas de paiement d'avance, le montant est crédité au compte bancaire ou postal indiqué par l'acheteur du billet. Pour cela, Amdama a besoin des informations suivantes: Domiciliation bancaire/postale (nom, commune), numéro de clearing de la banque, IBAN, numéro de compte ou titulaire du compte (nom, prénom).

9.4.4.

Le remboursement du prix payé pour les billets s'effectue automatiquement à l'acheteur de billets via un avoir sur la carte, indiquée au moment de la procédure de la commande (en cas de paiement par carte de crédit ou mode de paiement Postfinance) resp. par un avoir sur le compte bancaire ou postal indiqué par l'acheteur des billets en cas de paiement contre facture ou virement immédiat (cf. le chiffre 9.4.3 pour les informations nécessaires). Seul l'acheteur de billets mentionné sur la commande, dispose d'un éventuel droit au remboursement. Ce droit n'est pas cessible.

X. Obligations de l'acheteur de billets lors de la visite de la manifestation

10.1.

Par l'achat du billet ou l'utilisation des prestations de l'organisateur, l'acheteur des billets accepte, en plus des présentes CGV, les conditions générales de vente, les conditions d'utilisation ou les conditions contractuelles de l'organisateur.

10.2

XII.

XIII. Garantie

13.1

Amdama fournit ses prestations dans le cadre de ses ressources entrepreneuriales et des exigences prévisibles de façon soignée et conformément aux règles de l'art, dans la mesure où Amdama ne se trouve pas dans l'incapacité de fournir les prestations pour des motifs dont elle n'est pas responsable.

13.2

L'acheteur de billets sait que Amdama fournit ses prestations via Internet, resp. en se servant de réseaux de communication. Il peut y avoir des perturbations provisoires ou des interruptions de l'exécution des prestations de Amdama, notamment en raison de dysfonctionnements techniques, de dérangements et de perturbations ou d'interruptions de réseaux de communication et en raison d'une panne d'infrastructures IT, des lignes du centre d'appels ou d'autres parties de l'infrastructure nécessaire pour exécuter la prestation. Amdama n'accorde donc aucune garantie pour la disponibilité permanente et l'absence d'erreurs pour ses prestations.

XIV. Responsabilité

14.1

En cas de violations de ses propres obligations contractuelles résultant des présentes CGV, Amdama est responsable de façon illimitée vis-à-vis de l'acheteur de billets pour les dommages directs et prouvés, occasionnés par Amdama par intention illégale ou négligence grossière.

14.2

14.4

14.5

14.6

XV. Responsabilité de l'acheteur de billets

15.1

L'acheteur de billets est responsable vis-à-vis de Amdama de façon illimitée pour des dommages directs et prouvés, occasionnés par une intention contraire au contrat ou par négligence grossière. La responsabilité de l'acheteur de billets est exclue pour négligence grossière.

15.2

XVI. Manifestation -Cosplay

16.1 Les costumes de cosplay sont les bienvenus. Merci de respecter les usages en vigueur au sujet des armes en matériaux durs, coupantes ou des parties saillantes. Une directive plus précise peut être plus spécifique à une manifestation selon le thème choisi.

XVII. Dispositions finales

17.1

Le lieu d'exécution pour les prestations de Amdama, y compris l'envoi de billets, se situe au siège de Amdama.

17.2

L'acheteur de billets renonce à décompter des créances vis-à-vis de Amdama.

17.3

Amdama se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications sont communiquées sur le site Internet de Amdama et entrent en vigueur au moment de leur mise en ligne.

17.4

Si certaines ou plusieurs dispositions des présentes CGV devaient être ou devenir nulles et non avenues ou non applicables, entièrement ou en partie, cela n'affectera en rien la validité des autres dispositions des présentes CGV ou l'achat des billets. Dans ce cas, les parties remplaceront la disposition nulle et non avenue ou non applicable par une disposition valide et applicable, qui répondra au maximum à l'objectif économique poursuivi par la disposition à remplacer. Cela s'applique également au cas où les présentes CGV devaient contenir une lacune au niveau des règlements.

17.5

Seul le droit suisse est applicable aux présentes CGV et aux litiges éventuels résultants ou liés à la relation entre Amdama et l'acheteur de billets, à l'exclusion des dispositions en matière de conflits de lois et des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

17.6

Le for exclusivement compétent pour tous les litiges entre Amdama et l'acheteur de billets se situe au siège de Amdama. Mais Amdama est en droit de porter plainte contre l'acheteur de billets à son domicile.

Lausanne, Juin 2017